

Les médecins laïcs à Chartres au XVI^e siècle *

par Michel RENAUDIE **

Au temps jadis, les qualificatifs désignant chaque personne avaient un sens précis et établissaient une hiérarchie. Les gens du commun étaient différenciés par l'énoncé de leur profession ; "Un tel... menuisier", précédé du mot "maître" si l'homme avait accédé à la maîtrise dans sa corporation. Dans l'agriculture, un "laboureur" était un propriétaire, les autres, des "hommes de bras". En ville, le commerçant était "honnête personne... un tel", l'honnêteté n'étant pas un vain mot. Le qualificatif "honorables hommes" était réservé aux bourgeois des plus hautes classes de la société, aux magistrats d'abord, qui avaient l'honneur de servir le Roi. Les médecins sont ainsi désignés ; de plus le mot "sage" est souvent ajouté à ce qualificatif pour exprimer la considération que leur vaut leur savoir. Plusieurs aussi sont "seigneurs" de quelques terres et même nobles, et la plupart sont alliés aux familles qui portent un nom ancien et respecté dans la cité. Les premiers rangs de la société leur sont ouverts, ils sont des "notables".

Nous allons essayer, sans la prétention de faire une liste exhaustive, de recenser les médecins laïcs de Chartres à cette époque. Nous ne ferons pas référence au Dr Cl. Huve (1505-1570) qui laissa une trace dans cette bonne ville sous la forme d'une superbe maison "Renaissance" sis près de la cathédrale, classée monument historique et connue sous le nom de "maison du médecin" ; de nombreux articles ont déjà été publiés à ce sujet.

- *Pressainville* ("honorables hommes et sage maître" Henri de), docteur en médecine, seigneur de Pressainville, fief vassal du duché de Chartres, sur la commune actuelle de Varize, canton d'Orgères.

- *Rabet* ("honorables hommes maître" Jean), docteur en médecine, allié par sa femme à la riche famille des Haligre.

- *Requestor* ("honorables hommes et sage maître" Esme de), docteur en médecine, seigneur d'Auvilliers sur Louville-la-Chenard (canton de Voves).

* Communication présentée à la séance du 18 mars 1989 de la Société Française d'Histoire de la Médecine.

** Victoria A, Avenue G. Clemenceau, 83120 Sainte-Maxime.

Jean Rossignol, sergent à cheval au Châtelet de Paris, est tombé de cheval ; il est couché, souffrant “*d'une contusion au dessoulz de l'oz spatullaire de la partie senestre*”. Requestor, accompagné de l’apothicaire Jacques Berthereau et du barbier-chirurgien Euverte Verac le visitent le 3 mars 1549 et lui ordonnent “*médecine de rebarbe et autres compositions*” que préparera Berthereau.

Le 13 janvier 1552, Requestor et l’apothicaire Jean Guignard certifient que François de Baberel, demeurant à Bleury (canton de Maintenon) ne peut se déplacer, étant depuis quinze jours “*malade d'une purésie avecque fiebres continues, douleur de costé et difficulté d'allayne et débille de son estomach et de tous ses membres*”.

Le 12 mars 1552, avec l’apothicaire Sébastien de Cazal, Requestor certifie l’incapacité de Jean d’Allonville, seigneur du Coudray (canton de Chartres Sud), homme d’armes de la compagnie du vidame de Chartres qui, depuis le 1er janvier “*a presque ordinairement esté mallade de fiebres, opillation de foye et jaulnissee, et encores du depuis a eu une apostume au fondement avecques douleurs véhémentes, laquelle apostume a esté par deux foys et y a encore fisture*”.

Le 3 juin de la même année, Requestor et de Cazal certifient l’incapacité d’un ami du curé Le Gauchois, Louis de la Voye, qu’ils soignent depuis quinze jours dans la maison de son oncle de Barenton. Ils reconnaissent “*que dès quatre ou cinq ans a ou environ, il est mallade d'une malladie de polmon qui se appelle asmatique, opression avecques une diffuculté d'alleyne et un catherre qui luy tombe sur lesdictz polmons, de sorte que souventefloys icelluy de la Vove est en danger de suffoquer et mourrir subitemment, n'estoient le soing et grand cure qu'il a de se préserver et garder ; et que la plupart du temps il est contrain de se tenir et garder la chambre estant debout ou assis dedans une chaize, sans qu'il ozast coucher au lict aucunes foys par quatre jours durant, et s'il prent quelque peu de peyne, son accès luy vient et est en danger de sa personne*”.

Sa première femme, Marie de Gauville, étant morte le 13 octobre 1555, Esme de Requestor se remariera le 20 janvier 1556 avec Françoise Brebion, veuve du riche marchand Sébastien Hazon. Il mourut peu après et fut inhumé le 19 août 1556 à Saint-Martin-le-Viandier. En signalant ce décès dans son journal, le sergent royal Jean Bougart notait qu’un aussi bon médecin “*n'avoit été veu dans cette ville depuis 50 ans au précédent*”.

- *Le Houic* (“honorable homme et sage maître” Pierre), docteur en médecine, seigneur de Berchères-sur-Béville-le-Comte (canton d’Auneau), époux de Michelle des Essarts, mort peu avant 1553.

- *Hervé* (“honorable homme” Jean), docteur en médecine, né vers 1515.

En 1575, il a pour client François de Boberel que Requestor avait soigné d’une pleurésie en 1552. Le 3 juillet, avec l’apothicaire Jean Gymart, il lui donne un certificat constatant son impotence, causée par “*une malladie articulaire et débilitations de ses membres et mesmes des jambes, principalement des pieçz et encores de présent plus que par cy-devant*”.

Un certificat du même genre est donné le 22 septembre 1556 par Hervé et l’apothicaire Jacques Le Prince à Nicolas Le Maréchal, seigneur de Louville (canton de Voves)

et du Bois-Saint-Martin-sur-Boncé (canton de Voves) qui “*a esté depuys ung moys en ça par euxl veu et visité au lict malade, en danger et péril de mort*”, et qui est encore “*travaillé en maladye*”.

Le 17 juillet 1557, Hervé, son confrère Simon Dubois et l’apothicaire de Cazal déclarent qu’ils ont vu Antoine Dubois, écuyer, seigneur de Favières (canton de Châteauneuf) et qu’il est “*malade d’une déffliction grande sur ses poumons et membres, en telle sorte que souventnefois il a grant peine de respirer et douleur sur ses membres ; par quoy leur avis est que ledict escuyer, seigneur de Favières, ne sauroit travailler ne prendre peine à pied ne à cheval en quelque sorte que ce soit, spécialement ne sauroit porter corcelet ne autres armes sans grand danger et peril de sa personne et mort subite par suffocation, au moien de sa grant difficulté d’alaine et defluction sur sesdicts poumons qui de présent le menassent grandement, joinct mesmes que demoiselle Catherine sa mère, est morte d’une telle maladye*”.

Assisté des barbiers-chirurgiens Martin Chartin et Toussaint Boisson, il certifie, le 18 septembre 1557, l’incapacité de René de Chenonville, seigneur de ce lieu et y demeurant (commune de Villars, canton de Voves) parce que “*dès et depuis sept ou huict ans en ça lesdictz Hervé et Chartin ont traicté, tant de médecine que chirurgie, ledict de Chenonville, d’une playe et coup d’espée transeversant sur les premiers muscles entérieurs de la cuisse gaulche, pénétrant jusques à l’os de la dicte cuisse dont les vesseaux ont estez gasbez, et le nourrissement de ladicte cuisse dymynué en telle sorte que depuys ladicte playe jusques au genoul, qui seroict enyron quatre grandz doiz ou demy pied, seroict fort dymynué en son nourrissement, et varices grandement emyantes au dessoulz de ladycte playe non parfaictement cicatrizée mais demeurée en crouste, que par intervalles après labeur et travail gecté eauies rousses et quelque peu de sanye par dessoulz lesdictes croustes*”.

Le 17 octobre 1557, Hervé, son confrère Jean Delorme et l’apothicaire Jean Gymart se rendent à l’hotellerie ayant pour enseigne l’Image du Saint-Esprit, pour visiter Michel de Craffort, écuyer, seigneur de Neron (canton de Nogent-le-Roi, arrondissement de Dreux), archer de la compagnie du comte d’Haran. Ils “*l’ont trouvé ayant fevbre lante continue, avec douleur de teste et matière purulante qu’il gete par l’oreille du costé dextre et surdité ; et oultre une tension de ventre et hyprehondues (hypochondre) et inflation de jambes, qui sont signes dispositifs à ydropisie, joinct que presque tous ses parens dès leur jeune aige sont mors ydriopiques. Pour a quoy obvier luy est de nécessitté et fault qu’il se traite par médicament et use de bon régime, sans se mettre à l’inclémence de l’air froid et humide, jusques à ce que lesdicts indispositions et malladies soient corrigées et guéries, autrement tomberoit en grant péril de sa personne*”. Gymard est chargé de lui délivrer les médicaments appropriés.

- Lemaire (“honorables hommes et sage” Nicolas), docteur en médecine. De sa première femme Nicole Souchet, il eut un fils Miles Lemaire qui, en 1540, faisait ses études à l’Université de Paris. Son autre fils, Pierre (1534-1593), marchand à Chartres et receveur de Rambouillet, épousa en secondes noces Isabeau Richard, veuve de Jean de Gives, receveur alternatif de la gendarmerie. Nicolas Lemaire mourut vers 1545. Sa seconde femme Julienne fut inhumée à Saint-Martin-le-Viandier le 28 août 1547. C’est à Lemaire que se rapporte un article du compte de l’Hôtel-Dieu pour 1544 : “*A maistre Nicollas, médecin pour avoir visité les mallades au dortouer et fait vuider les non-mallades, 11 sous*”.

- *Dubois* (Simon), docteur en médecine, né en 1519. Le 16 février 1558, avec l'apothicaire Jacques Leprince, ils visitent Georges Baron, sergent à cheval au Châtelet de Paris, “lequel ils ont par cy-devant et encores ce jour d'hui veu et visité d'une maladie et douleur de rains nommée effrétique (néphrélique), avec opilation de la rate dont il est vexé et travaillé et en peult cheoir en scyrèse (cirrhose), dont advient souventefois ydropisie, de sorte qu'il ne peult de présent ne de douze jours pour le moings aller à pied ne à cheval à ses affaires et négociés”.

- *Delorme* (“honorabile homme” Jean), docteur en médecine, né en 1523, épousa en 1552 Catherine, fille aînée de son confrère et aîné Claude Huve. Jean Jouany, seigneur de la Boullaye, archer de la compagnie de Jean d'Estouteville, seigneur de Villebon, Chevalier de l'ordre du Roi, étant à Chartres malade et couché, demanda un certificat de son impotence à Delorme, à l'apothicaire Pierre Allaire et au barbier-chirurgien Claude Piron. Ceux-ci le 16 octobre 1561, “ont dit, attesté et pour vérité rapporté qu'ilz ont trouvé icelluy Jouany mallade de fiebvre double tierce à notté qui a bien peu d'intermission, et que à ceste cause ledict Jouany ne peult aller à pied ny a cheval aux champs sans grandz dangiers de sa personne”.

- *Tulloue* (“honorabile homme maître” Etienne), docteur en médecine, est d'une famille qui compte dans la haute bourgeoisie locale et est même alliée à celle du célèbre poète Philippe Desportes (1546-1606) (1).

Le 17 juin 1569, Tulloue et l'apothicaire François Vigneron déclarent qu'ils connaissent bien noble homme Guillaume Portier, archer de la compagnie d'Adrien de Gallot, seigneur des Pinthières (canton de Nogent-le-Roi), chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, “lequel depuys troys moys en ça et ung moys après son retour du camp, ils ont pence d'une fiebvre lante, compliquée avec plusieurs accidans d'une douleur d'estomac, lacitudes de bras et douleur de gembes, ladictie fiebvre estant causée à cause d'une obstruction qu'il avoict au foie et putrefaction de plusieurs conditez (2) qu'il avoict ammassez à son voyage du camp et durant qu'il estoict en icelluy ; de laquelle fiebvre il est encors débille et languissant”. Ils certifient qu'il lui est impossible “sans danger de sa personne, se mettre aux champs et faire service au Roy”.

Le 16 août 1570, Tulloue, son confrère Jean Charpentier et l'apothicaire Martin Abraham délivrent un certificat du même genre à noble homme Benoît Vintant, seigneur de la Fontaine, archer de la compagnie de Théodor de Ligneris, seigneur de Fontaine-la-Guyon (canton de Courville, arrondissement de Chartres), chevalier de l'ordre du Roi.

Ils l'ont “trouvé malade et sisy d'une fièvre continue, de laquelle dupuys deux moys ou enyron ledict Vintant a dict avoyer esté malade, par raison de laquelle depuys huict jours en ça, il est returné malade et languissant du camp et armée du Roy”.

- *Gavare* (Philippe), docteur en médecine, accompagnera son confrère Claude Huve, le 9 novembre 1566 pour certifier la maladie de l'abbé Gérard de Laubier.

- *Hommard* (Simon), docteur en médecine, est né en 1537. Le 26 août 1574, avec les apothicaires Adam Dubois et André Duhan, il donne à Perrine Jondard et Françoise de Milleville un certificat constatant qu'elles “sont mallades d'une fiebvre continue maligne et avec plusieurs accidans de difficile curation, comme fluz de ventre, vom-

missemens bilieux et pustulles en plusieurs partyes du corps, qui est cause que elles ne peuvent eux exposer à l'air et aller ou venir sans danger de leur personne, saines tou-teffois d'esprit". En 1592, nous voyons qu'Hommard est médecin de l'Hôtel-Dieu et reçoit 10 livres "pour une année de ses gages".

- *Charpentier* ("honnorable homme maître" Jean), docteur en médecine, né en 1525, mort le 27 mai 1579. Nous l'avons vu donner un certificat, le 16 août 1570, avec son confrère Tulloue.

Le 23 septembre 1556 se présentent chez lui des habitants de Nogent-le-Phaye (canton de Chartres Sud), Julien Bonpas et Guillaume Paragot avec sa femme, accompagnés des barbier-chirurgiens Olivier Thomas, Guillaume Bongart et Gilles Verac. Il y a eu bataille, un procès est en instance. Bonpas affirme qu'une plaie qu'il a au pouce de la main droite lui a été faite par les époux Paragot. Ces derniers veulent avoir l'avis du médecin. Le rapport que devaient faire les chirurgiens après cette visite n'a malheureusement pas été conservé.

- *Boutroue* (Claude), docteur en médecine. Il épousa en l'église Saint-Saturnin, le 17 novembre 1572, Françoise, fille de feu Jean Grenet, conseiller du Roi, membre de cette famille de grand magistrats chartrains dont la "rue des Grenets" conserve le souvenir. Vers la fin du siècle, il quitta Chartres puis y revint, ayant été nommé médecin des pauvres le 2 septembre 1602 "originaire de cette ville - dit l'acte, et que l'on a fait venir de Rennes où il était résident".

- *Beron* ("honnorable homme", Nicolas), docteur en médecine, né en 1531. Le 10 juillet 1594, Christophe Delaborde, apothicaire, et lui, certifient qu'ils ont depuis environ trois ans "veu, pensé et médicamenté honorable nommé Guy de La Fleche, sergent royal au bailliage de Chartres, d'une maladie appellée phthisie et ulcère de poumons, mais d'autant qu'icelle maladie est renitente et rebelle à toutes aydes et moyens, tant seroict ilz par méthode et bon usasge avecques la raison bien ordonnez et applicuez ; c'est pourquoi nous fusmes à présent contraingtz de le gouverner d'une cure paliative pour le peu d'espérance de parfaictre et entière curation, tant y a que par la longueur de ladict maladie son corps est atrophié et beaucoup atténué, ne pouvant aller à pied ne à cheval, que dès longtemps y a qu'il a esté contraint de garder le lict, ne se pouvant aucunement porter ne se soustenir. Ce qui derechef certifions estre vray et par nous avoir esté ainsy faict".

Le 12 juillet 1594, Beron et son confrère Léonard Leroy, accompagnés de Gilles Pillier, chirurgien, lieutenant du premier barbier du Roi (3) et de l'apothicaire Louis Allaire, attestent que "dès vingt deux jours noble homme Guillaume de L'Espine, maréchal des logis du Roy, est tombé en une maladie nommée paralizie, de laquelle ils l'ont depuis ledict temps gouverné, pensé et médicamenté, et comme de present, ils font encors par chacun jour, au moien desquelles diligences ilz espèrent, moiennant l'ayde de Dieu, qu'il recouvrira sa prestine (4) santé, attendu le sentyment et esmouvement des parties affligez qui s'acroissent de jour en jour". De L'Espine ne peut signer "attendu que ladict maladie de ladict paralizie est tombée en la partie dextre".

- *Leroy* ("honnorable homme maître", Léonard), docteur en médecine. Nous venons de le voir délivrer un certificat, le 12 juillet 1594, avec son confrère Beron.

- *Lefebvre* (Albert), docteur en médecine. En 1591, Henri IV assiège Chartres où dominait le parti de la Ligue ; la ville capitule, il y entre le 20 avril. Le 27 février 1594,

il y sera sacré par l'évêque de Thou. Le ravage causé par les épidémies s'ajoute chaque année aux maux de la guerre, une organisation défensive s'impose. C'est à cette fin que le gouverneur de Sourdis nomme Albert Lefebvre "médecin de la ville" avec une gratification annuelle de 150 écus (450 livres).

Que conclure de ces précieux documents ? Evidemment, ils ne font que décrire superficiellement quelques affections courantes, ne nous renseignent pas sur la thérapeutique instituée...

On remarquera toutefois qu'en aucun cas des termes complexes ne sont utilisés ; on s'exprime en termes simples, et fort clairs, sans pédantisme. Aucune de ces expressions de bas latin ou en grec que les littérateurs nous ont accoutumé à considérer comme faisant partie de l'arsenal médical obligatoire, n'est employée. Rappelons à ce sujet la pensée de A. Paré : "... Pourquoi ne me sera-t-il permis d'écrire en ma langue française, laquelle est autant noble que nulle autre étrangère ?...". C'est significatif...

NOTES

- (1) Philippe Desportes né à Chartres en 1546, mort à Paris en 1606, apparenté à Mathurin Régnier, également né à Chartres en 1573 (neveu).
- (2) Choses amassées, du verbe latin "condo".
- (3) En juin 1427, Charles VII concéda à Colinet Candillon son valet de chambre et premier barbier la juridiction de toutes les communautés de barbiers-chirurgiens, avec le droit d'être représenté par un lieutenant en chaque ville du royaume.
- (4) Mot formé sur le latin *pristina* : "d'autrefois", "antérieur".

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Archives d'Eure-et-Loir.
- (2) Archives municipales de Chartres.
- (3) Bouvard J., Annales et chroniques chartraines (almanach "le Beauceron", 1855).
- (4) Jusselin M., Les épidémies à Chartres du XVIe siècle.
- (5) Mémoire de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, T. XX, p. 107-125, 3^e trim. 1954.
- (6) Minutes notariales d'époque.
- (7) Paré A., Les oeuvres, 4^e éd. 1585.
- (8) Registres paroissiaux.

SUMMARY

Thanks to departmental archives miraculously saved from war destruction, it was possible to identify sixteen civil doctors who were practising in Chartres in the 16th century. Those precious documents partly reveal their way of professional exercice through medical certificates written in a simple French without any pedantry. Those certificates describe their patient's pathologies. Yet no precise information is given about the therapeutics used.